



MAIRIE DE L'ÎLE MOLENE

COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL

Le 23 mai 2022, les membres du conseil municipal se sont réunis en mairie, sur convocation qui leur a été adressée le 17 mai 2022 conformément à l'article L.2121.10 du CGCT.

Nombre de conseillers en exercice : 8

Sont présents à cette réunion

Didier Delhalle, Vincent Pichon, Frédérique Masson, Aurore Petton, Louis Squiban, Amélie Jacob, Eric Cariou

Coralie Bonnet, secrétaire de mairie

Absents excusés ayant donné procuration

Claudie Corolleur donne pouvoir à Vincent Pichon

Conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d'un Secrétaire pris au sein du Conseil. Amélie JACOB est désignée pour remplir cette fonction qu'elle accepte.

Monsieur le maire ouvre la séance à 18h15 et constate que le quorum est atteint.

Lecture est faite par le maire de l'ordre du jour du conseil municipal

1) DCM : demande de subvention à la Région pour la réhabilitation de la maison Perhirin

Le maire expose aux membres du conseil l'état d'avancement du projet de réhabilitation de « la maison Perhirin »
Le détail des dépenses HT tel qu'évalué à la date du conseil est le suivant pour l'ensemble du projet :

Dépenses HT		Recettes			
Description des postes de dépenses	Montant (€)	Financier	Montant (€)	%	Obtenue/ Demandée + Date
Acquisition	52000	Région Bretagne	40000	22%	obtenue
Frais de notaire	3120	DETR	50000	27%	obtenue
Frais d'architecte	12960	DSIL	25000	14%	obtenue
Etude de sol, diag amiante	991	Département	25000	14%	obtenue
Couverture, charpente, menuiseries	51117				
Plomberie, électricité	7750				
Maçonnerie, assainissement	44245	Autofinancement	42183	23%	
Provision	10000				
TOTAL	182183	TOTAL	182183		

Il est proposé au conseil municipal d'émettre un avis favorable à la demande de subvention à la Région dans la limite autorisée des 80% d'aides financières autorisées.

Vote : 8
Abstention : 0
Contre : 0
Pour : 8

Avis du conseil municipal : adopté à l'unanimité

2) DCM : demande de subvention à l'OFB pour l'achat d'un container dans le cadre du projet de séchage d'algues en caisson

Le maire expose aux membres du conseil l'état d'avancement du projet de séchage d'algues en caisson. Le détail des dépenses HT tel qu'évalué à la date du conseil est le suivant pour l'ensemble du projet :

BUDGET	DEPENSES		RECETTES	
	Achat container	4 068,00 €	Subvention OFB	3 780,95 €
	Transport container	1 233,59 €	Autofinancement	2 520,64 €
	Petit matériel et aléas	1 000,00 €		
Total du projet	TOTAL TTC	6 301,59 €	TOTAL TTC	6 301,59 €

Plan de financement	DEPENSES	RECETTES	
Total des dépenses du projet	6 301,59 €	6 301,59 €	
Contribution demandée au Parc		3 780,95 €	60%
Contribution du porteur de projet (Autofinancement)		2 520,64 €	40%

Il est proposé au conseil municipal d'émettre un avis favorable à une sollicitation d'une aide financière de l'OFB de 60% du montant investi

Vote : 8
Abstention : 1
Contre : 1
Pour : 6

Avis du conseil municipal : adopté à la majorité.

3) Questions diverses

- ❖ **Panneaux indicateurs** : un devis a été demandé pour la fabrication d'un blason avec la devise « Liberté, égalité, fraternité » qui sera installé sur le mur de la mairie, d'un drapeau et d'un calicot ainsi qu'un ensemble de panneaux sur le thème de l'eau douce (à partir d'un diaporama des enfants de l'école) pour un montant de 1000 euros. Les conseillers y sont favorables.
- ❖ **Organisation festival des insulaires** : Le diaporama des enfants de l'école sur le thème de l'eau douce à Molène constituera l'une des décorations du stand de la commune.
- ❖ **Autorisation immersion marégraphes** : Il est fait part d'un dossier de demande d'occupation temporaire du domaine maritime a été déposé par le SHOM (Service Hydrographique et Océanographique de la Marine), auprès du Pôle littoral et des affaires maritimes de Brest pour la mise en place de deux marégraphes et deux courantomètres immergés au large de la commune de Molène. L'occupation serait délivrée pour 3 mois.

- ❖ **Pôle artisanal** : budget 1 000 000 euros HT. On peut compter sur un financement de 80% si tout est validé.
- ❖ **Chiens sur la plage** : Interdiction du 1 juin au 31 septembre : 2 panneaux seront installés sur les murets du port.
- ❖ **Achat/vente terrains** à côté de chez Ludovic et Marine CALVEZ, Joel Tual et Le Cousse : 7 Euros le m².
- ❖ **Signalétique communale** : pose d'ensembles et de réglottes supplémentaires demande du vent des Iles et de Céline bureau tabac et crêperie
- ❖ **Tenue bureau de vote** pour les législatives du 12 au 19 Juin.
- ❖ **Tour du Finistère** : Le traiteur Gilbert MARC de Brest est retenu et une demande de mise à disposition de la chambre froide du Bugaled Mildiz a été faite.
- ❖ **Fête de la musique** 21 juin animation
- ❖ **Arrêt de travail** de Tristan Lefebvre prolongé jusqu'à la fin de son contrat.
- ❖ **Transfert des passagers vers Ledenez** assuré par Denis Leitwein sur Mai et Juin puis contrat sur Juillet et Août.
- ❖ **Projet de Thomas DELERUE** de création d'une association de Joueurs PC des Iles du Ponant « **Ile O'Geeks** » proposant des rencontres, des tournois inter-iles de jeux vidéo.

Levée de la séance à 20h30.